

ASSOCIATION L'ARCHE DES ENTREPRENEURS

30 rue du Mont Griffon 91330 YERRES

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 novembre 2024

Le 4 novembre 2024 à 15h00, en visioconférence, les membres de l'association L'ARCHE DES ENTREPRENEURS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du bureau du 18 octobre 2024.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

5 membres sont présents et 2 sont représentés.

L'Assemblée était présidée par M. Jean-Pierre Cauhapé, président de l'association.

Il était assisté d'une secrétaire de séance, Mme Bénédicte Guerroumi, administratrice de l'association.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral
- Rapport financier pour l'exercice 2022-2023
- Budget 2024
- Votes d'approbation de chacun de ces rapports et quitus aux membres du bureau
- Élections des membres du conseil d'administration
- Perspectives et projets
- Montant de la cotisation
- Nouveaux membres
- Questions diverses

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été déposés au siège de l'association.

1. Rapport moral

Il a été fait lecture du rapport moral du président.

Les principaux points à retenir sont les suivants :

PRÉALABLE : L'OBJET, LES MISSIONS ET LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Avant d'exposer les actions réalisées, nous proposons d'ouvrir la séance par un préalable des points énoncés suivants :

OBJET ET MISSIONS

Article 3 - L'Association a pour objet de :

- **rassembler des porteurs de projets et des entrepreneurs** afin de les accompagner et de les former en partageant et en mettant en œuvre des valeurs éthiques communes définies dans la charte de valeurs de l'association et de **créer un collectif solidaire et ouvert à des projets de coopératives,**
- **favoriser le développement de l'entrepreneuriat collectif** en sensibilisant les acteurs des territoires à la création d'activité et d'emplois en coopérative d'entrepreneurs,
- **rechercher des financements** de toutes sortes qui contribuent au développement de l'entrepreneuriat collectif en coopérative,
- s'inscrire dans toutes formes d'actions coopératives et contribuer à la **création d'emplois,**
- **étudier les possibilités de création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)** poursuivant les mêmes objectifs ou de toute autre structure adéquate ayant le même objet.

VALEURS

l'Arche des entrepreneurs, une entreprise de conviction, avec un socle de 4 valeurs primordiales :

Bienveillance
Intégrité
Excellence
Innovation

au service du Bien commun et de son Territoire

ACTIONS REALISEES

2022

Création et implantation du siège de l'association le 26 mars 2022 situé au 30 Rue du Mont Griffon à Yerres – 91330 – dans la perspective d'un partenariat à moyen et long terme avec **l'Arche Coworking, Espace Tiers lieu.**

Ainsi, il convient de rappeler nos deux premiers partenaires :

→ **l'Arche Coworking, Espace Tiers lieu précité au sein duquel nous évoluons progressivement vers une coopération durable et sur un secteur géographique localisé sur la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.**

Ainsi dès avril 2022,

- nous collaborons avec l'Espace Coworking à la réalisation d'un logo permettant de communiquer et de pouvoir décliner l'identité visuelle de nos activités futures : en effet l'association a pour objectif premier, la création d'une Coopérative d'entrepreneurs et il convient de distinguer chaque entité.
- Des réunions sont organisées pour définir l'identité visuelle, tenant compte des paramètres suivants :
 - l'Arche des Entrepreneurs inscrit ses activités sur un territoire et sur des territoires en devenir,
 - Le secteur de la CAVYVS avec son partenaire l'Arche Coworking, espace Tiers lieu, qui nous accueille en ses locaux,
 - Distinction des types d'activité en devenir,
 - Définition des publics cibles selon les activités visées : les entrepreneurs privés, les acteurs institutionnels, politiques et collectivités locales, les acteurs économiques et socio-économiques,
 - Un cadre de valeur défini : Bienveillance, Intégrité, Excellence, Innovation.
- Ce travail est soumis à un premier prestataire de service et sera par la suite confié à un second. Nous les remercions tous deux du travail fourni. Pour des questions de disponibilité, de réflexion et de priorité, le rendu sera livré en 2023.

→ **CoopConnexion**, Coopérative d'entrepreneurs située à Lens -62- est en activité depuis 2017 et accueille près de 90 entrepreneurs. Elle transmet son savoir-faire en accompagnant des projets de CAE émergents et met en œuvre les principes de gouvernance sociocratique. Pour ces raisons, nous choisissons d'être accompagnés par CoopConnexion.

Dès lors, nous entamons des échanges et une réflexion s'engage sur un conventionnement entre nos deux structures pour une collaboration future.

Durant cette année, nous prenons contact avec Essonne Active dans le but d'engager des relations partenariales, financières dans le cadre d'une étude de faisabilité. Cette démarche sera mise en suspend durant un temps pour être remise à l'ordre du jour courant 2023.

ACTIONS REALISEES

2023

L'association fonctionne au rythme des engagements de chacune des parties avec qui nous sommes en relation. L'heure sonne en 2023 pour reprendre et développer les relations de coopération attendues par la mise en œuvre du projet de Coopérative.

Mars 2023 : rencontre en visio avec CoopConnexion, l'Arche Coworking et le CA de l'association en vue de faire un point d'étape sur nos collaborations respectives.

Avril 2023 : nous reprenons contact avec Essonne Active, qui nous suggère à l'issue de l'échange de revenir vers eux avec un écrit du projet que nous portons, afin de le présenter à l'une de leurs commissions mensuelles.

Dans ce contexte, nous prenons attache avec le Cabinet du Maire de la Ville d'Yerres, puis avec la Direction du Développement économique de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, principaux interlocuteurs sur le Territoire et premiers concernés par ce type de projet avant tout autre partenariat, ce qui débouche aux échanges suivants :

Mai – Juin 2023

- Le 25 mai : RDV avec le Directeur du Développement économique, accompagné de ses deux Collaboratrices adjointes aux créations d'activités économiques et de Tiers lieux.
- Le 30 mai : RDV avec le Directeur du Cabinet du Maire de la ville de Yerres, accompagné de la Directrice du service urbanisme, aménagement du territoire, développement économique et développement durable.
- Le 28 juin : Visite des locaux de l'Arche Coworking par le Maire de la Ville de Yerres. C'est l'occasion d'appréhender pour chacun l'intérêt de coopérations étroites et de présenter en ce qui nous concerne l'association.

Un article sera publié à cette occasion par les services de la Mairie, en vue de soutenir et promouvoir les diverses activités en devenir de l'Arche.

- D'autres contacts ont été établis en vue de percevoir l'intérêt de notre démarche sur le secteur concerné. Parmi eux, France Travail, Mission locale, plusieurs services de la Région, mais il nous semble opportun de les recontacter ultérieurement, c'est-à-dire dans le cadre de l'étude de Faisabilité que nous espérons mener à bien.
- Le 23 juin : Ouverture du compte bancaire auprès de l'agence LCL située à Quincy-sous-Sénart.

ACTIONS REALISEES

Juillet 2023

- Rédaction d'une note d'opportunité reprenant l'ensemble des informations et paramètres utiles à l'avancement de projet :
- Celle-ci naît de nos échanges avec la Mairie et La Communauté d'Agglomération VYVS, au cours desquels nous pressentons l'intérêt de rédiger une Note d'Opportunité qui servirait de document unique de présentation auprès de France Active, mais aussi auprès de nos principaux interlocuteurs publics rencontrés et financeurs privés à venir, dans le cadre d'une étude de faisabilité.

Octobre 2023 : dépôt de la Note d'opportunité auprès des principaux intéressés : le Directeur de Cabinet de la Ville de Yerres, le Directeur du Développement économique de la CA VYVS et notre interlocuteur Essonne Active.

Novembre 2023 : relance auprès des interlocuteurs précités sur la bonne réception du document et sur la suite envisagée : la note d'opportunité est accueillie favorablement par chaque partenaire. Reste à déterminer les engagements de chacun au-delà de l'intérêt manifesté en faveur du Territoire. Une nouvelle rencontre est proposée.

Décembre 2023 : Un rdv commun est défini avec les deux acteurs publics précités, au cours duquel la question du financement est à l'ordre du jour. Une enveloppe exceptionnelle sur le budget 2024 pourrait être envisagée. A ce titre,

- il convient de se rapprocher du Vice-Président en charge du Développement économique et il nous est demandé entre-temps, un retour d'expérience sur les bonnes pratiques en ce domaine, la Communauté d'Agglomération VYVS n'ayant pas encore intégré la dimension de l'ESS dans le développement économique du Territoire.
- Nous proposons le retour d'expérience de CoopConnexion qui présente un double intérêt très concret pour le Territoire :
 1. connaître CoopConnexion, marraine de l'Arche des entrepreneurs et partenaire qui nous accompagne dans la création de la CAE,
 2. appréhender de façon concrète l'intérêt de notre démarche sur la palette des coopérations et dispositifs économiques du Val d'Yerres Val de Seine, à partir des résultats avérés de CoopConnexion sur le Territoire.

Les adhérents – les bénévoles – les soutiens

Le nombre d'adhérents de l'association est aujourd'hui de 7 membres :

- Son nombre se justifie par le travail de fond expliqué dans le présent rapport d'activité, qui ne nécessite pas une multiplication de son nombre sur la dite-période.
- La gestion de nouveaux membres est prévue, mais au moment opportun ou en d'autres termes dans le cadre de l'étude de faisabilité à venir, où les moyens de communication pourront être déployés selon les besoins repérés et la stratégie de mise en œuvre visée.

Les bénévoles actifs sont les adhérents précités, dont les engagements participent à la présente mise en œuvre du projet.

Les soutiens : notons en amont bon nombre de personnes qui ont eu à cœur de participer à une cagnotte permettant un apport en fonds propres d'un montant de 10 100 € en faveur de l'étude de faisabilité à venir.

Remerciements

Nous remercions pour leurs contributions les adhérents, bénévoles actifs et soutiens, que nous ne pouvons tous nommer et qui pour la plupart agissent en toute discrétion.

Nos remerciements également nos partenaires, ainsi que les **acteurs du Val d'Yerres Val de Seine** qui nous font confiance au travers de leur implication dans les enjeux de coopération de développement économique.

Chacun saura apprécier le bien-fondé de la présente démarche de son **impact positif en faveur du Territoire et nous nous réjouissons à l'avance des perspectives à venir.**

2. Rapport financier

Le trésorier a ensuite présenté le rapport financier dont voici les principaux points :

La gestion financière de l'association implique un rapport relativement succinct et plus particulièrement à dater de 2023, l'année 2022 n'ayant pas nécessité d'engager des dépenses. En effet, c'est à partir du 23 juin 2023 que l'ouverture d'un compte auprès du LCL est effective, permettant ainsi d'accueillir les soutiens mentionnés pour le compte de l'association.

Le récapitulatif des dépenses/recettes est détaillé ci-après :

Les recettes de l'ADE s'élèvent en 2023 à 10 100 € (dons).

Les dépenses de l'ADE en 2023 s'élèvent à 798,99 €, et sont détaillées dans le tableau ci-après.

Le résultat net de l'exercice clos au 31/12/2023 ressort donc en **excédent de 9 301,01 €**.

RECETTES		
1	Dons	10 100,00 €
5	Total	10 100,00 €

DEPENSES		
6	Communication	500,00 €
7	Frais de déplacements	207,79 €
8	Frais bancaires	91,20 €
9	Total	798,99 €
10	Excédent	9 301,01 €
11	Total	10 100,00 €

La trésorerie de l'association s'élève à 9301,01 € au 31/12/2023 sur le compte bancaire de l'association.

3. Budget 2024

Concernant les perspectives 2024, nous inscrivons dans le budget prévisionnel les fonds liés à l'étude de faisabilité, déterminant les engagements de nos partenaires publics et privés suite au dépôt de la note d'opportunité en octobre 2023. Les réponses sont attendues sur 2024 en rapport avec nos échanges en visio de décembre 2023.

Le budget 2024 prévoit un montant de recettes de 48 586 € et de dépenses de 48 586 € (selon le détail en annexe du PV)

4. Votes d'approbation de chacun de ces rapports et quitus aux membres du bureau

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix l'adoption du rapport moral, du rapport financier et du budget 2024.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Le rapport financier est adopté avec 6 voix pour et 1 abstention.

Le Budget 2024 moral est adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées.

5. Élections des membres du conseil d'administration

Le président invite les candidats à l'élection du conseil d'administration à se manifester et à se présenter brièvement devant les membres présents à l'Assemblée Générale.

Se sont présentés candidats : MM. Jean-Pierre Cauhapé, Roland Locko, et Mmes Bénédicte Guerroumi, Régine Debacker.

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration : l'Assemblée élit MM. Jean-Pierre Cauhapé, Roland Locko, et Mmes Bénédicte Guerroumi, Régine Debacker en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 2 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

6. Perspectives et projets

Le président et les participants à l'AG mentionnent les points suivants :

Dans la continuité de ce que nous venons d'évoquer, nous poursuivons la stratégie engagée en 2023 en vue de finaliser l'accord d'une étude de faisabilité en 2024 au sujet de la création de la Coopérative d'entrepreneurs, mais aussi en faveur du Territoire autour de coopérations et d'acteurs engagés. Nous ne pouvons que souhaiter la réalisation de cette étude, fruit d'un travail de fond conséquent et porteuse d'emplois sur le Territoire Val d'Yerres Val de Seine.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale

7. Montant de la cotisation

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 20 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

8. Nouveaux membres

Aucun nouveau membre n'a été présenté à l'Assemblée Générale.

9. Questions diverses

Bénédicte Guerroumi mentionne que la convention d'accompagnement entre CoopConnexion et L'arche des entrepreneurs préalablement relue et approuvée par le conseil d'administration va être envoyée pour signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Yerres, le 04/11/2024



Le Président de séance
Jean-Pierre CAUHAPE



La Secrétaire de séance
Bénédicte GUERROUMI

Budget 2024

RECETTES	
Cotisations	120,00 €
Dons	3 100,00 €
Reprise fonds dédiés projet coopérative (1)	9 000,00 €
Subventions publiques	15 000,00 €
Subventions privées	21 366,00 €
Total	48 586,00 €

DEPENSES	
Salaire brut "binôme cheffes de projet" (2 demi ETP)	23 238,00 €
Cotisations sociales	8 478,00 €
Sous-total Salaires et charges	31 716,00 €
Frais de déplacement	3 750,00 €
Achat études et statistiques économiques	1 000,00 €
Mise à disposition bureau équipé (L'arche du Val d'Yerres)	4 500,00 €
Fournitures de bureau, impressions et petit matériel	900,00 €
Poste & internet	50,80 €
Frais bancaires	169,20 €
Sous-total frais généraux	10 370,00 €
Frais d'accompagnement CoopConnexion	4 000,00 €
Sous-total frais d'accompagnement	4 000,00 €
Ordinateurs portables et imprimantes	2 500,00 €
Sous-total investissements	2 500,00 €
Total	48 586,00 €

- ▼ (1) Fonds déjà reçus en 2023 destinés au projet de la coopérative (inclus dans le solde de trésorerie au 01/01/2024)